

Commission permanente du 7 décembre 2023

Réunis ce jeudi 7 décembre en commission permanente, les élus du conseil départemental ont délibéré et attribué des subventions sur des sujets relatifs au plan « Le 41 en bonne santé », aux solidarités, à l'environnement, la transition écologique et l'aménagement du territoire ainsi qu'aux politiques culturelles et sportives.



Plan « [Le 41 en bonne santé](#) »

Quatre bourses d'études de 5 500 € chacune sont attribuées dans le cadre de [la bourse départementale en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux](#) souhaitant exercer dans le Loir-et-Cher à quatre étudiantes infirmières en 3ème année à l'institut de formation en soins infirmiers de Blois au titre de leur dernière année de formation. Les intéressées se sont engagées à exercer en Loir-et-Cher pendant au moins 3 ans à l'issue de l'obtention de leur diplôme.

Solidarités

Une subvention d'un montant total de 17 272 € est attribuée à neuf propriétaires ou locataires du parc privé dans le cadre de [l'aide départementale à l'adaptation de l'habitat des personnes âgées ou en situation de handicap](#).

Une subvention de 280 140 € est attribuée au titre du [Fonds Social Européen Plus \(FSE+\)](#) pour contribuer à 60% du coût total d'un projet de diagnostic, d'accompagnement et d'orientation des bénéficiaires du [Revenu de Solidarité Active \(RSA\)](#) par quatre chargés d'orientation dédiés.

Quarante-deux subventions, d'un montant total de 225 679 €, sont attribuées, dans le cadre de la [conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie](#) à des actions collectives et individuelles de prévention à destination des personnes âgées de plus de 60 ans et de leurs aidants :

- Seize subventions, pour un montant de 86 386 € (dont 7 500 € de la [CARSAT](#)), destinées à des actions à domicile ;
- Vingt-six subventions, pour un montant total de 139 293 € (dont 1 700 € de la [Mutualité sociale agricole Berry-Touraine](#)), destinées à des actions en EHPAD.

Dans le cadre du [schéma départemental de l'autonomie 2021-2025](#), l'expérimentation de prise en charge des frais de séjours de personnes bénéficiaires de l'aide sociale dans cinq résidences autonomie (Theillay, Nouan-le-Fuzelier, Vendôme, Blois et Monteaux), en cours depuis 2021, est élargie à la résidence « La Guinguette » de Oucques-la-Nouvelle. Les [résidences autonomie](#) sont des établissements médico-sociaux qui constituent un mode d'hébergement intermédiaire entre le domicile et l'établissement. Soumis à l'autorisation et au suivi du président du conseil départemental, le coût global de cette expérimentation est estimé à 300 000 € (180 000 € pour les frais de séjour des personnes en situation de handicap et 120 000 € pour ceux des personnes âgées).

La somme de 3 800 € est versée aux services d'aide à domicile de Mer et Montoire-sur-Le Loir dans le cadre du volet téléphonie mobile du dispositif [Tranquillidom 41](#).

- 2 400 € à l'*ASSAD Mer Val de Loire* pour l'équipement de 24 aides à domicile ;
- 1 200 € à l'*Arbre de Vie* à Montoire-sur-Le-Loir pour l'équipement de 12 aides à domicile.

Huit subventions d'un montant total de 412 500 € sont accordées aux projets d'habitat inclusif ouverts en 2023 ou à venir en 2024 suivants :

- 100 000 € pour l'[Association pour les personnes handicapées du Perche](#) (Cormenon) ;
- 40 000 € pour la société par actions simplifiée [Maisons de Bois Vert](#) (Cour-Cheverny) ;
- 15 000 € pour l'[association Handi'Coloc](#) (Mer) ;
- 30 000 € pour l'association [Les Logis de la Tuilerie](#) (Morée) ;
- 37 500 € pour l'association [Stella Maris](#) (Pontlevoy) ;
- 50 000 € pour l'association [accompagnement lieux de vie et entraide](#) (Vendôme) ;
- 45 000 € pour l'association [Bon Secours de Paris](#) (Vendôme) ;
- 60 000 € pour le [CCAS](#) de Vendôme ;
- 35 000 € pour l' [EHPAD La Bonne Eure](#) (Bracieux).

Ces subventions sont accordées dans le contexte d'un nouvel accord relatif à l'habitat inclusif entre la [Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie \(CNSA\)](#), l'État et le département de Loir-et-Cher qui pérennise le soutien de la CNSA au déploiement de l'aide à la vie partagée et fixe les nouvelles conditions de participation financière jusqu'en 2029. Cet accord porte notamment la participation de la CNSA pour les années 2023 et 2024 à hauteur de 65% et celle du département de 35%. Pour les années 2025 et suivantes, les participations de la CNSA et du département seront réparties à égalité.

Une subvention de 396 000 €, répartie à part égale entre le département et le [CIAS de Blaisois](#) pour une durée de 9 ans, est accordée à l'[épicerie sociale et solidaire « La Passerelle »](#) qui propose une offre alimentaire diversifiée et de qualité, l'accès à des produits frais, à des fruits et légumes à des personnes ayant des difficultés économiques.

Environnement, transition écologique et aménagement du territoire

Dans le cadre de la stratégie bas carbone de son [agenda 2030](#) par lequel il est engagé à conduire des actions d'améliorations environnementales et sociales, le conseil départemental adopte son « plan de mobilité employeur » qui se décline en quatre orientations :

- Entretien d'une flotte de véhicules diversifiée et adaptée ;
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre des véhicules thermiques et augmenter la proportion de kilomètres effectués en véhicules électriques par rapport aux véhicules thermiques ;
- Favoriser le report modal de l'automobile vers les modes doux, les transports en commun et développer le covoiturage ;
- Favoriser la conciliation vie au travail – vie personnelle.

Huit subventions sont attribuées au titre de la [Dotation Départementale d'Aménagement Durable \(DDAD\)](#), pour un montant total de 194 300 €, aux opérations suivantes :

- 4 500 € à la communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys pour un dispositif de lutte contre les espèces invasives (frelon asiatique) ;
- 6 300 € à la commune de Blois pour la poursuite des travaux de végétalisation du cimetière Blois ville ;
- 100 000 € à la commune de Mer pour l'aménagement d'une chaufferie bois



décheté et création d'un réseau de chaleur urbain ;

- 6 500 € à la commune de Rhodon pour la plantation d'une haie et aménagement paysager au lotissement "Le Clos" ;
- 600 € à la communauté de communes des Collines du Perche pour un dispositif de lutte contre les espèces invasives (frelon asiatique) ;
- 1 000 € à la commune de Cormenon pour l'aménagement paysager de l'aire de jeux du lotissement des Coquelicots ;
- 70 000 € à la commune de Sassay pour l'aménagement d'un chemin piétonnier route de la Houssaye ;
- 5 400 € à la commune de Santenay pour l'aménagement d'un espace naturel et aire de loisirs.

La somme de 146 515 € est attribuée au titre du programme de gestion et préservation de la ressource en eau de la dotation départementale d'aménagement durable (DDAD) pour contribuer à la première partie du contrat territorial du bassin du Beuvron 2024-2029. Découpé en deux périodes de trois ans, ce contrat, porté par le [syndicat d'entretien du bassin du Beuvron \(SEBB\)](#), vise à améliorer la qualité des eaux et comporte des actions de préservation et de reconquête de la qualité des milieux aquatiques sur une importante superficie de 2 200 km², s'étendant, par ordre d'importance de surface, sur les départements de Loir-et-Cher, du Loiret et du Cher.

La somme de 40 917 € est attribuée à la commune de Villeherviers pour financer la réfection de sa voirie suite aux dégradations générées par le flux de circulation des poids lourds au sein de la commune lors des travaux de réfection du pont sur la grande Beauce réalisés au 2ème trimestre 2023.

Une aide de 25 000 €, représentant 25 % d'une dépense plafonnée à 100 000 €, est attribuée au titre de la [Dotation de Solidarité Rurale](#) à la commune de la Vallée-de-Ronsard. Cette somme contribuera, aux côtés de la commune, à l'acquisition et la mise en travaux des locaux destinés à l'installation d'une boulangerie au titre du maintien d'un commerce de proximité en milieu rural.

Politique culturelle

Une subvention de 4 530 € est attribuée à la commune de Chaumont-sur-Loire pour la restauration de deux sépultures historiques.

Six subventions, d'un montant total 36 794 €, sont attribuées à six associations ou établissements public de coopération culturelle au titre du dispositif [éducation artistique et culturelle \(ÉAC\)](#) qui vise à développer des résidences artistiques sur des temps longs avec l'installation d'un artiste au sein d'une école, d'un collège ou d'un institut médico-éducatif (IME).

Une subvention de 4 000 € est attribuée à l'association [Les Amis du Vieux Montrichard](#) pour la mise en place d'un chemin de mémoire le long de la ligne de démarcation, composé de 19 panneaux d'expositions répartis sur 13 communes riveraines du Cher canalisé de Chissay/Saint-Georges-sur-Cher à Noyers-sur-Cher/Saint-Aignan de décembre 2023 à fin juin 2024.

Une subvention de 1 100 € est attribuée au collège *Lavoisier* d'Oucques-la-Nouvelle pour la réalisation d'une fresque sur un mur du collège de décembre 2023 à février 2024.

Politique Sportive

Une subvention de 15 798 € est attribuée à la commune de Seigy au titre de l'aide aux équipements sportifs pour la réalisation d'un plateau multisports au cœur du village et à proximité des écoles et de l'aire de jeux pour les enfants.

Deux subventions, d'un montant de 17 000 €, sont attribuées au titre du soutien au sport de haut-niveau :

- 9 000 € au Rugby club Romorantin Sologne, pour le Pôle Rugby Sologne, entente entre les clubs de rugby de Romorantin-Lanthenay, Lamotte-Beuvron et Salbris qui ont pu engager une équipe senior au plus haut niveau régional ;
- 8 000 € au Blois badminton club qui évolue depuis cette saison 2023/2024 en nationale 3.

